

Commune de
LE SEQUESTRE
DEPARTEMENT DU TARN

Délibération n°250056

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 18/11/2025 Date d'Affichage : le 18/11/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 26/11/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION SUR L'ECOLE
AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2026**

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Nous souhaiterions effectuer plusieurs travaux de réaménagement de l'école :

- *réfection des WC des maternelles en agrandissant le local, en intégrant deux WC fermés avec porte pour plus d'intimité, et en rajoutant une douche et plan de change*
- *reprise des murs abimés dans les sanitaires de la classe 7*
- *création d'un auvent pour protéger des intempéries au niveau du portail côté cantine*

Un avant-projet sommaire a été réalisé par un architecte pour un montant de 88 922.80 HT (106 707.36 TTC).

Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) 2026 - rubrique « bâtiments scolaires – importantes réparations » au taux de 20 à 50%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOpte le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Travaux sur l'école	88 922.80 €	Préfecture (DETR 2026)	44 461.00 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	44 461.80 €	50%
TOTAL DEPENSES	88 922.80 €	TOTAL RECETTES	88 922.80 €	

- SOLICITE une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 44 461 € au titre de la DETR 2026,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 24 novembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



[Signature] Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Agnès BRU

[Signature]